

Compte rendu du Conseil de Quartier PARIS du mercredi 15 mai 2019

- M. le Maire,
- Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- Romain Bost, Conseiller en charge de l'Environnement, du Développement Durable et des Espaces verts, Vice-Président délégué à l'Enseignement Supérieur à Roannais Agglomération,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Frédéric Fournier, Responsable du Pôle Voirie, Signalisation, Eclairage, Ville de Roanne,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des services, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Alain Blanchard accueille l'assemblée, et remercie M. le Maire, les services, et les conseillers pour leur présence.

En l'absence d'objection, Alain Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 23 janvier 2019, adopté à l'unanimité.

Présentation du projet d'agrandissement du campus universitaire

M. le Maire s'exprime sur ce projet.

La volonté politique est forte de dynamiser et de poursuivre le développement de l'enseignement supérieur à Roanne, déjà bien amorcé entre 2001 et 2008 avec notamment, la réhabilitation du Centre Universitaire Roannais il y a presque 10 ans.

Depuis 2014, le nombre d'étudiants est en croissance constante, il est passé de 2000 à plus de 3000 ; il s'agit aujourd'hui de maintenir et même d'améliorer la qualité de l'enseignement délivré, tout en privilégiant l'accueil et le confort des étudiants, pour que le campus agrandisse encore sa population.

Un gros contingent d'étudiants sur un territoire présente bien des avantages ; ils stimulent la vie culturelle et sportive et apportent une contribution majeure au développement économique d'une ville : le loyer d'un étudiant, sa nourriture, son habillement, ses loisirs... sont des retombées directes sur l'économie locale. M. le Maire fait observer qu'un étudiant dépense entre 6 000 et 7 000 € par an dans le Roannais.

D'importants travaux sont ainsi prévus en 2020 sur le campus universitaire de Roanne avec la construction d'un nouveau bâtiment à la place de locaux anciens situés au 12 avenue de Paris. Ce lieu regroupera plusieurs filières et abritera aussi un laboratoire de recherches LASPI, et un incubateur d'entreprises.

Ce bâtiment de 2000m² aura une couleur métal rouillé et un aspect volontairement « futuriste » pour le démarquer du reste du campus et du Centre Pierre Mendès France. Après un démarrage des travaux au printemps 2020, il devrait être livré courant 2021. Il s'agit d'un investissement lourd de 7 millions d'€, dont 6 financés par Roannais Agglomération.

M. Bruno Boucaud du Cabinet Keops à Roanne, retenu par Roannais Agglomération suite à un concours d'architectes, projette et commente la maquette numérique de ce futur bâtiment.

La grande première dans sa construction réside dans une revalorisation de 75% du bâtiment existant. Les matériaux seront recyclés sur place. Il y aura même la création d'un « magasin éphémère » sur le site même, où seront revendus tous les matériaux réutilisables et revendables.

Le bâtiment de 11 m de haut, par ses façades à ossature bois, une enveloppe en acier « finition rouillée » qui servira de brise-soleil et évitera l'installation d'une climatisation, une toiture végétalisée... répondra à toutes les normes environnementales et s'intégrera dans le jardin existant, agrandi en faveur d'une vue très dégagée sur l'ensemble du campus.

La partie en sous-sol sera exploitée au maximum aux besoins de vestiaires, archives...

A noter que le chantier est souhaité exemplaire tant sur les étapes de déconstruction que de reconstruction, et en ce sens, devra limiter les nuisances aux riverains.

Romain Bost tient à souligner qu'il s'agit du 1^{er} projet en France qui sera ainsi conduit avec l'idée de revalorisation de matériaux.

Il précise aussi le contenu de ce nouveau bâtiment. Il accueillera le foyer étudiants, le laboratoire de recherches d'environ 900 m², et un incubateur d'environ 100 m² pour permettre aux jeunes de créer leur entreprise en cours ou en fin de formation, avec un véritable accompagnement. Cet outil supplémentaire initié par Roannais Agglomération, répond à la priorité N°1 du mandat de favoriser le développement économique du territoire.

L'installation d'équipements sportifs

A la demande de Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives, Alain Blanchard a sollicité les membres de son conseil pour exprimer des choix d'appareils sportifs et de lieux d'implantation. 4 appareils ont été choisis sur un catalogue dédié : « le fitness avec pause massage », « les jambes d'acier », « l'elliptique », et « l'entraînement bras et jambes en solo » pour le public à mobilité réduite.

Le square Mozart ou le Jardin des Deux Victoires sont les 2 sites préconisés par le Conseil de Quartier. M. le Maire n'est pas très favorable à une implantation sur le square Mozart, relativement près de la Place des Promenades sur laquelle ce type d'équipements vient d'être installés. Par ailleurs, le Jardin des 2 Victoires présente l'avantage d'avoir déjà un espace multisports que de nouveaux agrès pourraient judicieusement compléter.

Une réunion sur les 2 sites est prévue mercredi 22 mai à 14h avec les conseillers et les services Espaces Verts et Environnement. *A réception de ce compte-rendu, il a été convenu entre conseillers et services, dans une concertation partagée, une installation des équipements dans le fond du Jardin des 2 Victoires, sur la portion ombragée, la plus à proximité des habitations.*

La voirie du quartier

Olivier Jandard fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées et en cours. Toutes les informations sont contenues dans le document ci-joint. Un diaporama permet de visualiser des travaux sur différents sites concernés.

S'agissant des travaux sur Stalingrad, Enedis poursuit les travaux démarrés le 15 avril, et Roannaise de l'Eau procède depuis semaine dernière également au remplacement de canalisations sur le carrefour Stalingrad. Ces travaux de rénovation de réseaux se poursuivront jusque début juillet.

Les travaux de création du mini-giratoire et de réaménagement du square devraient débuter fin juin et se poursuivront jusque fin de l'automne 2019.

M. le Maire rappelle la nouvelle application « Roanne l'appli », application participative qui permet de signaler en direct un problème sur l'espace public : tags et graffitis, ramassage des containers, affichage sauvage, nids de poule, éclairage public défaillant, plaque d'égout descellée, stationnement gênant, incivilités...

Mais elle permet également d'être informé sur toutes les actualités municipales, les alertes diverses, fermetures exceptionnelles de bâtiments...

L'organisation du barbecue géant

Mme Rodriguez présente l'animation initiée par les commerçants du faubourg de Paris, et soutenue par le Conseil Paris, elle est devenue un rendez-vous annuel dans le quartier.

Le Conseil participe sur cette animation à hauteur de 850,50 € qui finance l'achat de porte-clés et gobelets cadeaux dont Mme Rodriguez a apporté quelques exemplaires ce soir.

Après une mise en place dès 8h sur le site Pierre Mendès France, la troupe Amicalement Vôtre lancera dès midi le début des animations. Démo et initiation à la danse Country, Studio hip hop...créeront l'ambiance de l'après-midi.

La réservation des repas - 14€ pour les adultes, et 7 € pour les enfants - s'effectue auprès des commerces. Cette année, la question gagnante de la tombola est : « quelle est la date exacte de la création de l'association des commerçants du Faubourg de Paris ? »

Pour honorer tous les papas dont ce sera la fête ce jour-là, un porte clé aux noms des commerçants ET du Conseil de quartier Paris leur sera offert. Les enfants sont invités à se déguiser sur le thème du métier de leur papa.

L'impasse Champromis

M. le Maire, comme convenu lors d'une réunion de concertation, apporte aux riverains inquiets par la dégradation de la chaussée, une réponse à leur demande de classement dans le domaine public, par la Ville de Roanne, de cette voie privée,

Cette démarche induit, préalablement pour les riverains, une prise en charge des travaux d'entretien et de réfection de la voie. A cet égard, le chiffrage par les services des réfections nécessaires de chaussée ainsi que des réseaux d'assainissement, fait ressortir un coût global minimum de 120 000 €. Dans le cas d'un maintien de cette volonté de transfert en domaine public, il incombe alors aux propriétaires de cette voie de se concerter sur le partage entre eux de cette dépense conséquente.

L'appellation du nouveau square Stalingrad

Alain Blanchard demande aux conseillers de lui transmettre par mail - ou bien à Agnès Desporte - toutes leurs idées d'appellation de ce square prochainement réaménagé. M. le Maire reste dans l'attente de leurs propositions.

L'association « Sauvages de ma rue »

Vincent Jouhet remercie Alain Blanchard de l'avoir convié à cette séance. Il présente l'association « Sauvages de ma rue », rappelant les objectifs de cette association, ses missions et son calendrier d'activités pour l'année 2019. L'intégralité de ces informations est contenue dans le document ci-joint.

Il invite les conseillers à se joindre à ce travail de reconnaissance des plantes sauvages de nos rues. Il serait intéressant également dit-il, de relever les différentes attitudes des habitants face à ces plantes qui occupent notre espace piétonnier.

Temps d'échanges avec M. le Maire

- Présence de chiens dans l'enceinte du square Mozart malgré l'interdiction. Il convient d'appeler la Police Municipale pour une intervention sur le champ.
- En face de la terrasse du restaurant Don Camillo, un abri bus semblerait être gênant, notamment en raison de sa toute proximité du passage piéton. Souvent conçu en fonction des contraintes imposées par le site, le point d'arrêt de bus répond à plusieurs préoccupations et nécessite la prise en compte de différents critères garants notamment de la sécurité, de l'accessibilité et du confort de l'ensemble des usagers. Roannais Agglomération examinera cet emplacement.
- Quels projets pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire ? Les modes de collecte et de gestion des déchets varient selon les communes. Aujourd'hui, Roannais Agglomération développe les actions de tri en partenariat avec le SEEDR, société de gestion de tri solidaire. Effectivement, face à l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères non triées, il importe de plus en plus d'inciter au tri, au compostage et à la réduction des déchets pour maîtriser les coûts du service ; c'est pourquoi Roannais Agglomération conduit une réflexion sur la mise en place de la redevance incitative calculée au volume et fonction des déchets de chaque usager. C'est une pratique déjà existante dans certaines communes comme sur le secteur de Charlieu par exemple. Par ailleurs, toutes les informations utiles générales sont sur le site de Roannais Agglomération, emplacement des points d'apport volontaire, des déchetteries, les jours de collecte, le ramassage des encombrants, un mémo tri etc... <https://www.aggloroanne.fr/au-quotidien/dechets/collecte-des-dechets-168.html> , sans oublier le numéro vert pour toutes les

questions et démarches : **0 800 17 34 50**. M. le Maire indique encore la volonté de Roannais Agglomération de s'engager dans un processus d'énergies renouvelables qui permettra de réduire notre dépendance énergétique et de couvrir nos besoins avec un objectif de 50 % à l'horizon 2050. Cela se concrétisera par la mise en oeuvre de plusieurs projets, dont certains déjà avancés : éoliens, photovoltaïques, et aussi d'un méthaniseur.

- Constat de vitesse Bd Baron du Marais. Des comptages routiers et des contrôles de Police Municipale seront effectués.
- Quand seront refaits les trottoirs de l'avenue de Paris ? M. le Maire rappelle le programme de voirie de plus d'1,5 M déjà engagé sur Roanne ; en témoignent les multiples travaux de réfection et d'aménagement dans les quartiers dont particulièrement le quartier Paris. La réfection des trottoirs de l'avenue de Paris sera prise en compte.
- Mme Rodriguez : la place livraison devant notre commerce pourrait-elle être remplacée en faveur d'un arrêt minute ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les dépose-minute ne sont pas prévus dans le Code de la route en France. Tout droit importés des pays anglo-saxons, ces emplacements ne doivent être utilisés que pour déposer rapidement des passagers en toute sécurité. Certains conducteurs semblent l'oublier mais le fait de stationner un véhicule sur un dépose-minute est une infraction au Code de la route qui est sanctionnée par une contravention de 4e classe (135 €). M. le Maire met en garde également sur un stationnement illégal sur les places dédiées aux PMR et aux convoyeurs de fond. Il faut savoir notamment que les places réservées aux convoyeurs de fond sont payées à l'année par les banques. Lorsqu'un convoyeur est gêné par un véhicule, il ne s'arrête pas et envoie une facture à la banque de 600 €. Il faut bien noter également que les places vertes sont réservées aux véhicules électriques.
- Demande de comptage routier rue Elisée Reclus.
- Passage protégé face au Mogador Baron du Marais pas assez visible par les automobilistes. Cette problématique sera travaillée en prochaine commission voirie.

**Prochain conseil de quartier PARIS mercredi 11 septembre 2019 à 18h30,
au lycée Carnot (la salle sera précisée au moment venu)**